



Check-List

BS.22-11-006-AF

Novembre 2022

■ PERO : PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE

Le Pero est un plan d'épargne retraite supplémentaire entreprise obligatoire, il remplace l'ancien article 83 depuis septembre 2021. Le transfert de l'art. 83 en PERO a été effectué automatiquement pour tous les salariés. Seuls les non salariés et les retraités ont conservé l'art. 83.

Fonctionnement :

Important à savoir, le PERO fonctionne en 3 compartiments :

- 1 - versements volontaires : les versements sont désormais déductibles d'impôts à l'entrée ou à la sortie [au choix].
- 2 - épargne salariale, intéressement, repos congés annuels non pris, etc...
- 3 - cotisations de l'employeur [2.5%].

Déblocage :

Il s'effectue dans différents cas : départ à la retraite, décès, transferts externes sur d'autres plans, rachats sociaux [fin de Pôle Emploi].

Liquidation :

Au moment de débloquer les fonds il y a plusieurs options possibles : option décès, réversion, viagère sans réversion etc... ce choix s'effectue au moment de la liquidation et est définitif.

Gestion financière :

Par défaut, la gestion des fonds des salariés est placée dans une grille moindre risque : la grille équilibre.

Le salarié a cependant la possibilité de changer la gestion de son fonds à tout moment : 4 choix sont possibles [de prudent à plus risqué].

Connectez vous sur votre profil pour plus d'informations : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr>

■ VOL D'ACCOMPAGNEMENT A220 APRÈS STAGE DE QUALIFICATION

Le SNPNC a demandé que l'accompagnement soit poursuivi après le 31 octobre, date à laquelle il devait se terminer. La demande a été acceptée par la Direction.

Les Chefs de Cabine, seuls à l'avant de l'avion, auront toujours un vol d'accompagnement [après leur stage de qualification] par un PNC du noyau dur A220 et ce, sur leurs deux premières étapes.



■ SÉLECTION CCP 118

Il y a quelques mois, le SNPNC s'était battu afin de permettre aux chefs de cabine de la sélection 36 et 37 de participer à la sélection CCP 118, en faisant évoluer les critères d'ancienneté requis.

Cela avait porté ses fruits puisque 107 CC issus de la 36 et 37 ont pu passer les épreuves.

Au total, 361 chefs de cabine ont participé à cette sélection.

Félicitations aux 174 candidats qui ont été retenus et admis en FPX dont 43 CC issus de la 36 et 37.

■ SÛRETÉ

Concernant l'escale de OUA, la demande de prolongation du MCPT4 a été faite par vos commissaires SNPNC à la CSSCT. Pour rappel, suspension des découchers et reprise de la desserte depuis le 10 octobre dernier. **Nous avons eu confirmation de la reconduction de la mesure MCPT4 sur OUA jusqu'à nouvel ordre.**

■ CRPN

Le site de la CRPN a fait peau neuve. Rendez-vous sur : www.crpn.fr



■ MONTRÉAL

Fin du port du masque obligatoire dans l'aéroport depuis le 1^{er} octobre.

Suite à nos remontées, AF ne s'est mis à jour que le 10 novembre.

Les notes sur Médialib et les dossiers de vols peuvent contenir des erreurs. Nous suggérons aux maîtrises de bien vérifier les conformités locales en escale et de faire remonter les informations à la Direction mais aussi auprès de vos délégués !

■ GEL DES ÉCHELONS : NICE TO KNOW

La CPAM ne délivre pas d'attestations d'indemnités journalières au delà d'une période de 8 ans.

Vous pouvez certainement retrouver les montants sur vos déclarations d'impôts. Vous souhaitez récupérer votre dû ?

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous faire accompagner par le SNPNC.



■ VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

La campagne de vaccination contre la grippe au service médical AF a débuté le 21 novembre. Ne pas se faire vacciner avant un départ en vol.

Attention aux effets du vaccin les premiers jours, ils peuvent vous induire en erreur, pensez aussi que ça peut être le PALUDISME !

■ POSE DE CONGÉS

Lors de la pose des congés, vous avez la **possibilité de cocher plusieurs options :**

-en cochant la case **«J'autorise les congés uniquement dans la limite du nombre de jours demandés»**, il ne pourra pas vous être positionné de jours supplémentaires si vous n'avez pas posé l'intégralité de vos congés annuels sur la période concernée.

Exemple : j'ai droit à 20 jours de congés sur la période été, j'en pose 15. Si je coche la case, l'entreprise ne pourra pas m'imposer les 5 jours restants. Ils iront dans le compteur pour la période hiver.

-en cochant la case **«J'autorise uniquement la satisfaction totale ou partielle»**, en cas de refus des périodes demandées, il n'y aura pas de période imposée par l'entreprise.

Attention, si toutes vos périodes sont refusées, vous n'aurez pas de congés annuels !

■ SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Attention aux abus de la direction concernant les **sanctions pour débarquement clause fatigue** [décret 91 modifié par l'arrêté de 2007] la ligne rouge ne doit pas être franchie !

Si besoin, **n'hésitez pas à contacter nos délégués au 0630601905 ou 0661566326** [disponible sur whatsapp également].

■ CHAMBRE À L'ARRIVÉE

Suite à un travail de fond [commissions rotations, SV, SGRF, CSSCT], nous avons pu obtenir une chambre à CDG **pour les PNC de retour d'un vol bi-tronçons Afrique ou PUJ-SDQ**. Se rapprocher du cadre de permanence pour l'obtenir.

■ PRODUIT LC

Suite à notre courrier relatif au service à bord de l'A350, **2 fours supplémentaires seront progressivement installés dans le galley des portes 4 sur les A350 version 1.**

■ FERMETURE DES SHEDS

La fermeture des Sheds est prévue d'ici le début d'année 2023. Tous les stages auront désormais lieu à CDG. **Le déplacement de la base PN vers le terminal 2 (afin de réduire le trajet pour aller à l'avion) est prévu au second semestre [septembre 2023].**

■ DDA REPOS NOËL ANNULÉ

L'Intersyndicale SNPNC/UNSA PNC a obtenu **48H de Repos Additionnel payables ou reportables pour les PNC qui se sont vus retirer un DDA repos intégrant le 24 et/ou 25 décembre** et qui seront finalement engagés sur cette période sur une activité vol ou une réserve. Il faudra bien entendu réaliser cette activité pour bénéficier de cette compensation.